

Commission Fédérale des Arbitres



Direction Technique de l'Arbitrage



Section "Lois du Jeu"

- *Modifications aux Lois du Jeu 2022* -

Philosophie et Esprit des Lois du Jeu

Pour mémoire



-  *Toutes les situations possibles et imaginables ne peuvent être envisagées par les Lois du Jeu*
-  *Lorsqu'un cas n'est pas prévu, l'IFAB s'attend à ce que l'arbitre prenne une décision dans l'esprit du jeu et de ses Lois. Il doit alors se poser la question : "Qu'attend de moi le football ?"*

Modifications générales

Pour tous les niveaux



**Maximum
5 remplacements autorisés**



**À l'exception du football des
jeunes (nombre maximal
déterminé par la Fédération, la
Confédération ou la FIFA)**



Lois
du Jeu

22/23

*Cette présentation animée permet à l'intervenant d'évoluer
par ordre des Lois ou, à son gré, par ordre d'importance (disposition des logos).
En cliquant sur la Loi, accédez à ses modifications.*



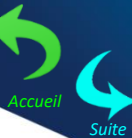
Loi 3 – Joueurs

 ... le règlement de la compétition doit permettre à chaque équipe d'utiliser jusqu'à cinq remplacements.


 **Maxi 3 opportunités pour effectuer des remplacements (.)**

- Remplacements en même temps = 1 des 3 opportunités pour chaque équipe
- 1 équipe / plusieurs remplacements à un arrêt = 1 seule opportunité


 **Chaque équipe / plusieurs remplacements à la mi-temps = aucune opportunité**





Loi 3 – Joueurs


 Une équipe n'a pas utilisé son nombre maximal de remplaçants ou d'opportunités de remplacements :

 Si le règlement de la compétition permet un remplaçant supplémentaire en prolongation :

 Remplacements effectués entre la fin du temps réglementaire et le début de la prolongation ou la mi-temps de la prolongation :

 ***Ils/elles pourront être utilisé(e)s en prolongation***

 ***Chaque équipe dispose d'une opportunité de remplacement supplémentaire***

 ***Ne sont pas décomptés du quota d'opportunités de remplacements***



Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu



L'arbitre effectue le toss (pile ou face) et l'équipe qui le remporte choisit soit le but en direction duquel elle attaquera durant la première période, soit d'effectuer le coup d'envoi.



Explication

Le toss d'avant match est de la responsabilité de l'arbitre comme c'est le cas pour les tirs au but (déjà intégré à la Loi 10)



Loi 10 – Issue d'un match



 Un joueur, remplaçant, joueur remplacé **ou officiel d'équipe** peut être averti ou exclu.

Explication



 **Confirmation par le texte qu'un officiel d'équipe peut être averti ou exclu durant la séance des tirs au but.**



Loi 11 – Hors-Jeu

Clarifications

Constats

-  **Situations répétées sur des rencontres à fort enjeu**
-  **Position manifeste de hors-jeu ne devrait pas pouvoir systématiquement remettre en jeu l'attaquant quand un défenseur se déplace et touche le ballon**

Objectif

-  **Clarifier les situations en distinguant l'action délibérée de la déviation par un défenseur en s'appuyant sur des critères définis**



Loi 11 – Hors-Jeu

Clarifications

Action délibérée

 Situations où un joueur ayant le contrôle du ballon a la possibilité de :

- Passer le ballon à un coéquipier



- Quelle que soit l'issue de la passe

- Prendre possession du ballon



- Quelle que soit la tentative de prise de possession du ballon

- Dégager le ballon (du pied, de la tête, par ex.)



- Quelle que soit l'issue du dégagement par le joueur ayant le contrôle du ballon



Loi 11 – Hors-Jeu

Clarifications

Action délibérée

Critères

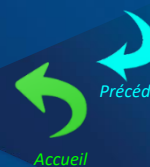
- ⚽ *Le ballon avait parcouru une certaine distance et le joueur le voyait clairement.*
- ⚽ *Le ballon ne se déplaçait pas rapidement.*
- ⚽ *La direction du ballon était prévisible.*
- ⚽ *Le joueur avait le temps d'organiser ses gestes, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait ni d'une intervention réflexe (saut, extension d'un membre, etc.), ni d'un mouvement entraînant un contact ou un contrôle limité.*
- ⚽ *Un ballon à terre est plus facile à jouer qu'un ballon aérien.*



Loi 11 – Hors-Jeu

Clarifications

Action délibérée ou déviation ?...



Loi 12 – Fautes et Incorrections

Précision IFAB

Si un joueur empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main, le joueur doit être exclu quel que soit l'endroit de la faute (**excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation**).



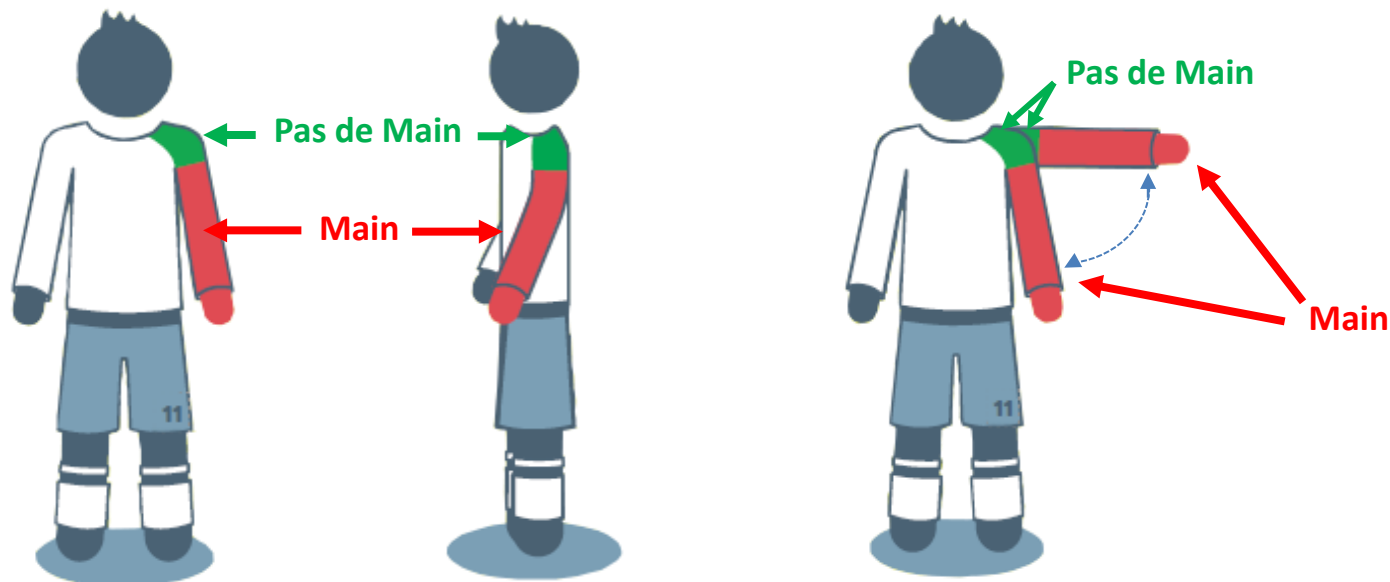
Aucune sanction disciplinaire



Attendre et Voir – But validé



Loi 12 – Fautes et Incorrections






Explication



Afin de clarifier la définition des zones qui doivent être considérées comme une main (ou non), l'IFAB a mis à jour l'illustration afin de préciser que le bras "commence" au bas de l'aisselle et non à la manche du maillot.

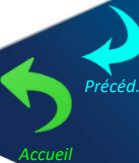
Loi 12 – Fautes et Incorrections

Infraction contre un agent extérieur

-  [...] *Si l'arbitre interrompt le jeu pour une infraction commise par un joueur – à l'intérieur ou à l'extérieur du terrain – à l'encontre d'un agent extérieur :*
-  *le jeu reprend par une balle à terre, à moins qu'un coup franc **indirect** soit accordé car le joueur concerné a quitté le terrain sans la permission de l'arbitre.*
-  *Le cas échéant, ledit coup franc indirect doit être exécuté depuis le point de la limite du terrain où le joueur a quitté le terrain.*

Explication

-  *Précision apportée quant à la reprise du jeu liée au fait de quitter le terrain pour commettre une infraction envers un agent extérieur.*



Loi 14 – Penalty



[...]



*Au moment du tir, le gardien de but doit avoir au moins un pied sur **ou derrière** sa ligne (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol).*

Explication

- *En ayant un pied derrière la ligne de but, le gardien ne tire aucun avantage indu.*





Merci de votre Attention !